

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° 2016-13 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2000-09**

Lors de sa séance régulière du 7 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2016-13 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09*, dont l'objet est :

- de réduire la largeur minimale et la largeur mesurée sur la ligne avant dans certaines zones rurales, compte tenu que le règlement 13-16-1 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Memphrémagog a réduit l'exigence minimale de 100 m à 50 m;
- de revoir les normes concernant l'assouplissement possible pour la largeur minimale d'un lot sur la ligne avant, lorsque ce dit lot est situé dans une courbe;
- d'établir la superficie minimale et les dimensions minimales de nouvelles zones, compte tenu que celle-ci sont créées par une modification en parallèle du plan de zonage faisant partie du règlement de zonage;

La MRC de Memphrémagog a émis un certificat de conformité en date 8 décembre 2016. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné ce 14 décembre 2016

Liane Breton
Directrice générale